24/04/2023

Le Tract

Victoire pour la santé au travail

Chers collègues,

Le sujet de la désinsectisation est enfin considéré à sa juste valeur.
Vous vous en doutiez sûrement, le produit utilisé (la Phénothrine) est un perturbateur endocrinien qui est classé 2 dans le classement CMR. Pour votre information, les substances chimiques seules ou en mélanges représentent divers effets nocifs pour la santé humaine lorsqu'on y est fréquemment exposé. Certaines d'entre elles peuvent ainsi être Cancérogènes, Mutagènes et toxiques pour la Reproduction. Elles sont alors dites "CMR".

Aujourd'hui suite à plusieurs alertes de la CSSCT restées sans réponses concrètes de notre direction. C'est sur demande de la CGSS qu'une réunion s'est tenue en présence d'une experte sur les risques chimiques.

Etaient présents : la CGSS, l'inspection du travail, l'experte risques chimiques, M. VOYRON, R. VOKA, F. CADET, C. TOBIE, ainsi que 5 élus CSSCT.

Pour entrer dans le vif du sujet, l'experte accompagnée de l'inspectrice du travail sont d'accord pour dire que ce produit catégorisé comme Perturbateur Endocrinien est dangereux.
Air Austral reconnaît qu'actuellement nous l'utilisons dans un dosage qui est supérieur à ce qui est préconisé avec peu ou pas de moyens de protection.

L'inspection du travail interroge la compagnie sur les moyens de prévention (insuffisants ?) et sur la qualité de l'évaluation des risques liée à cette utilisation qui est à revoir plus en détails.

Les pistes envisagées :

- Solliciter le fournisseur pour avoir des bombes dont le contenu est adapté à notre utilisation (51 g au lieu des 60 g actuels)
- Se rapprocher des autres compagnies pour échanger sur leurs procédures en place
- Rechercher d'autres fournisseurs ou produits moins nocifs

La CGSS et l'inspecteur du travail recommandent des mesures immédiates pour la protection des salariés à mettre en place au plus tard cette fin de semaine.

SNPNC - 6 rue de la Haye, CS 18939 Tremblay en France - 95732 Roissy CDG CEDEX
Tél: +33 (0)1 49 19 58 18 - Mail: snpnc@snpnc.org - www.snpnc.org

Il s'agit notamment de rendre obligatoire :

- Le port de gants
- Le lavage des mains
- L'alternance des PNC pour la désinsectisation à chaque étape de la journée. Un PNC devrait effectuer une pulvérisation par jour.
- La diffusion le produit avec la ventilation actionnée en cabine
- La dotation d'une protection respiratoire efficace : des masques FFP3 type AX à ventilation assistée.

Encouragés par ces avancées, nous poursuivons le combat. Le SNPNC fixera le cadre que l'inspection du travail imposera aux autres compagnies.

Comptez sur nous pour vous tenir informés de la suite car "votre santé et votre sécurité sont (ENFIN) au cœur de notre compagnie"

Syndicalement,

Votre équipe SNPNC-FO

SNPNC - 6 rue de la Haye, CS 18939 Tremblay en France - 95732 Roissy CDG CEDEX
Tél: +33 (0)1 49 19 58 18 - Mail: snpnc@snpnc.org - www.snpnc.org